Le compte rendu du SNUipp-FSU

Cher-e-s collègues,

Le SNuipp-FSU Mayotte était en visioconférence avec le Recteur le 21 avril concernant le déconfinement et la reprise des cours à partir du 11 mai.

Contrairement à la Directrice de l’ARS qui estime que la réouverture des écoles devrait avoir lieu vers la fin mai, le Recteur soutient que si, à Mayotte, le déconfinement débute le 11 mai (comme dans l’hexagone), la reprise des cours ne peut pas être décalée. Donc, si la date du 11 mai est retenue, la reprise des enseignants aura lieu le 13 mai et celle avec les élèves le 14 mai.

Le Recteur assure que si dans une école, les conditions d’hygiène et sanitaires (masque, point d’eau, savon, gel hydro-alcoolique, gants, désinfection, …) ne sont pas respectées, elle ne rouvrira pas. Le ministère de l’Education Nationale établira un cahier des charges et le Recteur affirme que les recommandations du Ministre seront respectées et adaptées aux aléas locaux.

Pour faire respecter la distanciation sociale, les effectifs par classe seront réduits (entre 15 et 18 élèves par classe) ; Ce dispositif faciliterait l’accueil des élèves et le respect des gestes barrières. Le Recteur a affirmé qu’il suivra les préconisations du ministère sur les conduites à tenir, l’effectif maximum par classe à respecter …

Le fonctionnement de l’école sera alors modifié, avec un accueil par tour des élèves (une autre/nouvelle forme de rotation ???) et une pédagogie qui sera adaptée avec un regard particulier pour les élèves qui n’auraient pas bénéficié de la continuité pédagogique pendant le confinement.

Les petites et moyennes sections maternelles ne seront pas concernées par cette reprise. Les grandes sections, les CP et les CE1 seront les premiers à reprendre les cours. Les CE2, CM1 et CM2 reprendront les cours à la 3ème semaine et en alternance. Des élèves pourront rester à la maison si leurs parents le souhaitent mais devront suivre les cours à distance.

Par ailleurs, les collègues avec des maladies chroniques (diabète, hypertension, …) n’auront pas à passer par un médecin pour justifier leurs problèmes de santé ; ils pourront continuer à télétravailler. Idem pour ceux qui auront à garder leurs enfants !

Dans l’hypothèse d’une reprise effective, le syndicat demande que les enseignants puissent également apprécier si leurs écoles respectent les conditions d’hygiène et sanitaires. Le personnel s’interroge aussi sur l’organisation de la pause méridienne qui doit se dérouler, elle aussi, dans le respect du cahier des charges.

Le Recteur nous a assuré qu’il est conscient de la situation et qu’il ne prendra pas le risque de laisser une école ouvrir si les conditions dictées par le cahier des charges ne sont pas remplies.

Le SNUipp-FSU Mayotte, en tout cas, a réitéré ses craintes et a indiqué au Recteur qu’il va mettre en danger les enseignants, les élèves et la population, dans un contexte où le pic épidémique n’est même pas encore atteint. D’autant plus que, comme à l’accoutumé, les maires du département ne seront pas au rendez vous et que l’Etat ne pourra pas palier à leur irresponsabilité.

Le Secrétariat du SNUipp FSU Mayotte